

CRPE
Epreuve d'admissibilité
Epreuve écrite de Français

Rapport Session 2015

Dans le cadre de la première épreuve d'admissibilité du concours CRPE 2015, 1605 candidats (sur 2966 inscrits) se sont effectivement présentés et ont composé. Dont 1346 candidats au concours externe. Ils ont répondu aux trois parties de cette nouvelle épreuve (arrêté du 19 avril 2013 paru au JO n° 0099 du 27 avril 2013).

La première partie, portant sur 11 points, invitait à produire une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires. Grâce à un corpus de quatre textes, qu'il fallait lire et analyser, on demandait aux candidats de préciser « quels regards les auteurs des textes du corpus portent sur l'éducation des filles ». Ces quatre textes, d'époques et de genres différents, étaient les suivants :

1. un extrait du *Traité de l'éducation des filles* de Fénelon (1689) ;
2. un extrait du Livre V d'*Emile ou de l'Education*, de J.J. Rousseau (1762) ;
3. un extrait du chap. IV de *Pot-Bouille*, roman d'E. Zola (1882) ;
4. un extrait du *Vrai lieu*, d'Annie Ernaux, Entretiens avec Michelle Porte (2014).

Rappelons que la plus grande attention devait être portée au verbe **analyser**. L'analyse n'étant ni un commentaire ni une synthèse, les candidats étaient maîtres de leur plan -à condition que chacun des quatre textes soit caractérisé et « analysé » dans sa spécificité.

La majorité des candidats, s'inspirant du libellé-même du sujet, a privilégié un plan en deux parties : comment ces quatre textes envisagent la question de l'éducation des filles, puis en quoi cette question, au-delà des différences et des nuances propres à chaque époque, est révélatrice de la conception-même de la femme, de sa nature et de son rôle dans la société. Ce plan était acceptable, mais les correcteurs auraient aimé valoriser davantage les efforts de candidats s'interrogeant par exemple sur le caractère évolutif de l'éducation des filles. Après avoir opéré un constat sur l'éducation des filles entre la fin du XVIIème et aujourd'hui ; puis étudié la justification que chacun des auteurs apporte à sa position, on pouvait enfin aborder la « dénonciation » (partielle comme dans les textes 1 et 2, implicite dans le texte 3 et même explicite dans le texte 4 avec la vision émancipatrice Annie Ernaux. Une fois encore, le thème commun à ces textes devait permettre de dépasser les lieux communs et les idées reçues. .

La majorité des 28 commissions de correction a d'abord constaté que beaucoup de candidats, tout en cernant la spécificité de chacun des textes, les avait correctement exploités. Mais des explications linéaires, d'aspect fortement paraphrastique, ont souvent pris le pas sur l'analyse proprement dite. Le jury a pourtant accueilli avec empathie toutes les initiatives des candidats. Ainsi des tentatives de structuration et d'articulation ont été observées dans plus d'une copie.

Comme chaque année, les différentes commissions ont tenu à prendre en compte et à valoriser tous les efforts, toutes les marques de bon sens et toutes les connaissances des candidats. Nous avons enregistré avec satisfaction qu'un nombre significatif d'entre eux, (assez bien) préparés, avaient su tirer leur épingle du jeu et proposer des développements satisfaisants - si l'on en juge par la note obtenue par plus d'une analyse.

Dans la deuxième partie, consacrée à la Connaissance de la Langue, quatre questions simples étaient posées aux candidats.

La première consistait à préciser la nature d'un certain nombre de mots simples (déterminant, pronom, adjectif qualificatif, préposition). Le genre et le nombre n'étaient pas attendus. En revanche il fallait préciser le déterminant et le pronom. Un certain nombre de candidats n'a pas su éviter la confusion entre nature et fonction, ce qui reste préoccupant. Répondre simplement à la question posée est toujours la meilleure solution.

La seconde question consistait à donner la fonction d'un certain nombre de pronoms. Une fois de plus, une telle question pouvait être traitée avec succès par un candidat au DNB. Il n'est donc pas inutile de demander à de futurs Professeurs des Ecoles de savoir quelle est la fonction d'un pronom, autrement dit du nom qu'il remplace.

Dans la troisième question, les candidats devaient d'abord réécrire une production d'élève en corrigeant les erreurs, ce qui dans l'ensemble a été réussi, mais il fallait ensuite proposer un classement de ces erreurs. Les correcteurs ont ici remarqué que les trois-quarts des copies s'évertuaient, avec un succès très relatif, à faire entrer coûte que coûte ces erreurs dans un classement proposé par Nina Catach. Connaître ce genre de classement prouve que l'on a travaillé et suivi une formation, mais il vaut encore mieux maîtriser un tel répertoire, et éviter ainsi des mots techniques souvent discutables. Les formateurs au prochain concours auront à cœur de sensibiliser leurs auditeurs à ce genre de problème.

Enfin une dernière question demandait de faire l'analyse morphologique de deux mots plus que circulants : « éducation » et « puérilités ». Le sens de puérilités n'a pas posé de problème. En revanche, la distinction entre un radical et des affixes (préfixes et/ou suffixes) est rarement connue. L'extrême majorité des candidats ignore par exemple que dans éducation il y a un préfixe « é » qui vient du latin « ex » (signifiant hors de), ce qui est préoccupant.

Une fois de plus, il faut rappeler aux candidats, littéraires ou non littéraires, que moyennant un minimum de préparation et de bons sens, ces quatre petites questions peuvent leur rapporter un nombre substantiel de points.

Dans la troisième partie, après la grande section de maternelle de l'an dernier, les candidats étaient invités à entrer dans un CM1 et à proposer une analyse critique de documents utilisés dans cette classe. Quatre questions étaient posées.

La première portait sur la compétence spécifique visée par une séance utilisant ces supports d'enseignement. On attendait une réponse cohérente, fondée sur la présence de mots clefs comme « inférer / inférence », « implicite », « explicite ».

La deuxième question invitait à identifier le rôle pédagogique de la question « Quels sont les mots du texte qui t'ont permis de répondre ? » On attendait une prise en compte des deux aspects du rôle pédagogique : celui des élèves, dont les candidats ont généralement parlé, et celui du maître, qu'ils ont généralement omis. Une prise de conscience des éléments inducteurs d'implicite pour l'élève, puis de l'étayage et de l'évaluation pour l'enseignant permettait de répondre correctement à cette question.

Dans la troisième question, les correcteurs attendaient au moins l'exploitation justifiée des deux documents, ainsi que l'exposition d'une démarche pertinente, cohérente et argumentée.

Une dernière question invitait enfin les candidats à définir le débat interprétatif, et à mettre en évidence l'intérêt du texte eu égard à ses possibilités d'interprétation. La « trace écrite » demandée a posé problème, beaucoup de candidats la confondant avec une « production écrite » demandée à l'élève.

Dans cette troisième partie, notée sur 13 points, il n'était certes pas exigé de donner des réponses exhaustives dont seuls des pédagogues expérimentés pourraient se charger, mais de faire preuve de bon sens et d'une première approche : un certain nombre de candidats, dont la préparation et l'intérêt didactique et pédagogique étaient patents, ont réussi à le montrer.

Dans le total des 40 points prévus pour cette première épreuve d'admission, **5 points** permettaient d'évaluer **la correction syntaxique et la qualité écrite de la production**. Les correcteurs ont ainsi pu prendre en compte, à proportion à peu près égale, la présentation et l'écriture, les qualités orthographiques (au sens large), la qualité de la langue et la clarté de l'expression des candidats. Si dans l'ensemble les attentes ont souvent été satisfaites, il reste chez plus d'un candidat une marge de progression indéniable. Chacun doit en effet être convaincu que de futurs Professeurs des Ecoles doivent s'adresser à leurs élèves dans un langage juste, clair et maîtrisé. Il serait dommage que de bonnes voire très bonnes copies, du point de vue des analyses et des connaissances, voient leur note stagner à cause de l'expression. voire de la lisibilité et de la présentation.

Pour cette première épreuve d'admissibilité, réservée au Français, la **moyenne générale** du concours externe (1346 candidats) est de **19,85 sur 40**, ce qui démontre que la majorité des candidats s'est sérieusement préparée. Toutefois cette moyenne est inférieure à celle de l'an dernier : beaucoup de candidats ont, semble-t-il, été gênés dans la gestion du temps (la dernière question traitée a souvent été interrompue, et l'ensemble de la copie non relue, faute de temps. Un entraînement, dans les mêmes conditions que celles du concours, est donc recommandé. 112 copies n'ont pu échapper à une note éliminatoire (10 ou moins de 10 points sur 40), dont 3 copies blanches. Plus réconfortant a été de constater que près de 750 copies (sur 1614) ont obtenu la moyenne, soit 20 sur 40. Quelques copies brillantes ont

démontré qu'avec une bonne préparation, et sans être nécessairement détenteur (trice) d'un master de Lettres, on pouvait parfaitement répondre aux attentes du Jury.

G. Lehmann
IA-IPR de Lettres